

Il reste moins de deux semaines aux présidents de centre et DU pour répartir les montants du CIA (complément indemnitaire annuel), prime au mérite conçue par le gouvernement et mise en œuvre selon les consignes imaginées par la Direction Générale de l'INRAE. On se souvient qu'en 2021 cette dernière n'avait pas hésité à annoncer que 25 % au plus des agents devaient être considérés comme "méritants". Cette inégalité extrême était même unique dans le monde du « management » public. Ailleurs au CNRS, au ministère de l'agriculture ou dans les universités, les directions avaient opté pour un socle minimum égalitaire et une part variable sur une fraction relativement faible du montant total. La DG de l'INRAE avait, elle, fait le choix de ne réserver le CIA qu'à une minorité d'agents, octroyant jusqu'à 1000 € pour les ingénieurs et 600 € pour des techniciens, et 0 € pour 75 % des ITA¹ ! Face à cela, la grande majorité des DU et des présidents avaient en réalité opté pour une procédure de distribution égalitaire, soit l'année-même (environ 200 € par agent) soit en 2 ou 3 ans par rotation entre les agents.

Depuis le départ, nous sommes opposés au RIFSEEP et à son volet CIA, ce qui avait permis que ce dernier ne soit pas mis en œuvre à l'INRA. **Seule une forte et immédiate revalorisation du point d'indice permettra de commencer à traiter la situation indigne des salaires dans nos laboratoires.**

Avec l'obstination de la DG de revenir sur ses engagements de 2017, nous dénonçons une nouvelle fois cette politique irresponsable de dislocation des solidarités et des collectifs.

Nos dirigeants ignorent-ils que, malgré le manque criant de moyens et de personnels, les outils informatiques défectueux, les conditions de plus en plus complexes des métiers, c'est uniquement grâce à la conscience professionnelle et la solidarité des agents que fonctionnent encore les unités de recherche, expérimentales et d'appui ?

Et comment ne voient-ils pas de quelle manière le poison primes de fonction ou au mérite a déjà sensiblement attaqué la cohésion de nos collectifs ?

Toujours est-il que grâce à la vive réaction de rejet de ces primes par l'organisme en 2021, la DG a été contrainte de revoir au moins les règles d'attribution du CIA pour 2022, tout en apurant les conséquences de sa position intenable de 2021 à l'encontre des unités qui avaient décidé un versement égalitaire.

Aujourd'hui, et dans chaque unité, avec bien des imperfections liées au caractère essentiellement délétère de ces primes, la NS 2022-18² sur le RIFSEEP instaure un montant minimum de 200 € pour tous les agents. Et le reste de la part variable qui n'aura pas été versé à ceux qui pourraient en recevoir, pourra être divisé également entre les agents de l'unité.

La somme allouée aux unités pour 2022 permet d'accorder entre 350 et 400 € par agent, socle de 200€ inclus !

La note de service ouvre donc la voie vers une gestion égalitaire, même si elle ne va pas jusqu'au bout en maintenant une certaine inégalité dans la redistribution, ce qui a amené la CGT à voter contre. Si les DU le souhaitent et avec l'approbation du Président de Centre, ils peuvent donc très bien organiser l'égalité du versement dès lors que l'ensemble de l'unité est considéré comme un collectif « méritant ». Les DU et les PC ont en mains les cartes pour revenir à l'esprit égalitaire qui avait prévalu en 2017.



Pour autant, ce n'est que là où les agents eux-mêmes organiseront une attitude vigilante que l'égalité sera achevée. Partout obtenons la tenue d'assemblées générales d'unité pour fixer des modalités favorables à tous.

¹ Message de la DRH aux agents du 26 octobre 2021

² <https://intranet.inra.fr/NS/ns2022-18.pdf>



La CGT-INRAE propose aux agents d'exiger :

- Dans les unités où les DU avaient décidé d'une prime égale à tous les ITA en 2021, de continuer ainsi en 2022, soit 550€ à 600€ pour tous (200€ de 2021+ 200€ de socle+ les 150 à 200€ restants selon les unités)
- Dans les autres unités, et en particulier dans celles où les DU avaient opté pour une rotation entre catégories, d'attribuer une prime égale à tous les ITA en tenant compte des sommes versées à certaines catégories en 2021.



Ensemble détoxifions le poison des primes et obtenons l'application qui préserve la solidarité entre toutes et tous. Partout les agents peuvent compter sur la CGT INRAE et ses sections locales pour appuyer ces revendications.

Bulletin d'adhésion à retourner à la CGT-INRAE

Porte de Saint-Cyr, RD 10, 78210 Saint-Cyr l'Ecole ou cgt@inrae.fr



Centre INRAE :
Qualité (M. ou Mme) : NOM :
Prénom : Date de naissance :
Corps : Grade :
E-mail :